



Une déclaration sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse (Dernière modification 18.10.2018)

Berne, 18.10.2018 - Le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a signé, le 18 octobre 2018, avec les associations faîtières des partenaires sociaux suisses, une déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse à l'ère de la numérisation de l'économie, en présence du Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Guy Ryder. La déclaration a été élaborée sous les auspices de la Direction du travail du SECO.

La numérisation a une incidence considérable sur la transformation structurelle et la croissance économique. Dans un pays comme la Suisse, présentant une économie innovante mais pauvre en ressources, il est d'autant plus important d'exploiter au mieux les chances qu'offrent la numérisation. Les partenaires sociaux suisses aussi sont confrontés aux défis majeurs de la transformation numérique. Ils ont donc décidé d'unir leurs efforts pour aborder ensemble les adaptations découlant de la numérisation de l'économie et des développements technologiques dans le monde du travail et au plan sociétal.

En signant la déclaration, les partenaires sociaux marquent leur confiance renouvelée dans le renforcement du partenariat social pour relever les défis du monde du travail de demain. Il s'agit de poursuivre l'effort visant à assurer la compétitivité et le succès de la place économique suisse, tout en adaptant les conditions sociales et de travail pour maintenir et créer des emplois décents et hautement qualifiés. Cet engagement tripartite s'inscrit dans le cadre des célébrations du centenaire de l'OIT en 2019.

Les parties reconnaissent le rôle central de nos systèmes de formation et de perfectionnement professionnels, ainsi que la contribution que peuvent livrer les conventions collectives de travail pour trouver des solutions innovantes et inclusives répondant aux ajustements structurels découlant de la numérisation de notre économie.

Les partenaires sociaux entendent aussi utiliser les opportunités offertes par le développement technologique pour promouvoir des solutions durables visant à améliorer la conciliation de la vie professionnelle et familiale, les loisirs et le temps de travail.

Les parties à la déclaration s'engagent à poursuivre un dialogue tripartite ouvert et pragmatique sur les questions couvertes par la déclaration.

Enfin, la déclaration confirme l'engagement de notre pays en faveur des normes internationales du travail et des objectifs fondamentaux de l'OIT, à savoir la justice sociale, le dialogue social et la promotion d'emplois décents. La déclaration reconnaît le rôle central de l'OIT dans la promotion du partenariat social multilatéral comme instrument pour construire et renforcer la confiance dans le futur du travail dans le monde.

Les associations signataires étaient représentées par Valentin Vogt, Président de l'Union patronale suisse et par Daniela Schneeberger, Vice-Présidente de l'Union suisse des arts et métiers, ainsi que par Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse et par Vania Alleva, Vice-Présidente de l'Union syndicale suisse.

Adresse pour l'envoi de questions

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Holzikofenweg 36
CH-3003 Berne
tél. +41 58 462 56 56
fax +41 58 462 56 00

Documents

 [Déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse à l'ère de la numérisation de l'économie \(PDF, 243 kB\)](#)

Auteur

Secrétariat d'Etat à l'économie

<http://www.seco.admin.ch>

Dernière modification 31.08.2018

Contact

Demandes de medias

Veuillez adresser vos demandes de medias écrites à medien@seco.admin.ch

Cheffe de la Communication et porte-parole

Antje Baertschi

tél. +41 58 463 52 75

fax +41 58 462 56 00

[Courriel](#)

Chef suppléant de la Communication et porte-parole

Fabian Maienfisch

tél. +41 58 462 40 20

fax +41 58 462 56 00

[Courriel](#)

Abonnement aux news

<https://www.seco.admin.ch/content/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2018.msg-id-72555.html>